

L'ATTRAIT DE LA CAPITALE

Le regroupement de la noblesse dans la région bruxelloise (19^e - 21^e siècle)

[Paul Janssens](#)

Musées et Archives de la Ville de Bruxelles | « [Cahiers Bruxellois - Brusselse Cahiers](#) »

2017/1 XLIX | pages 279 à 299

ISSN 1784-5157

ISBN 9782874880186

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-bruxellois-2017-1-page-279.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Musées et Archives de la Ville de Bruxelles.

© Musées et Archives de la Ville de Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'attrait de la capitale

Le regroupement de la noblesse dans la région bruxelloise (19^e - 21^e siècle)

Paul JANSSENS

La répartition inégale de la population sur le territoire de la Belgique diffère aujourd'hui de ce qu'elle était au début du dix-neuvième siècle. Soulignons les deux faits les plus marquants. D'une part, le rapport entre villes et campagnes s'est profondément modifié. L'exode rural a entraîné une forte augmentation de la population urbaine. D'autre part, le rapport entre les villes s'est modifié lui aussi : les grandes villes, et surtout la capitale, ont creusé l'écart par rapport aux villes moyennes et modestes. Est-ce que la noblesse belge a suivi ce mouvement, celui de l'émigration vers les villes et plus particulièrement vers la capitale ? Ou faut-il, au contraire, souligner l'urbanisation précoce des nobles, qui aurait précédé celle de la population rurale d'origine plus modeste ?

Nous voudrions savoir si les lieux de résidence des nobles sont différents de ceux de l'ensemble de la population et comment ces choix ont évolué depuis le début du dix-neuvième siècle. Nous attacherons moins d'attention au phénomène de la concentration des élites dans certains quartiers urbains¹. Les mécanismes qui conduisent à ce phénomène sont bien connus. Les demeures de prestige ont, plus encore que les demeures modestes, une durée de vie limitée, liée à l'évolution de la mode et du confort. Selon un rythme cyclique, un type

¹ Cet aspect a été abordé par DEBROUX Tatiana, e.a., Les espaces résidentiels de la noblesse à Bruxelles (XVIII^e - XX^e siècle), in: *Belgeo*, 4, 2007, pp. 441-451 et IDEM, Permanence et transformation des espaces résidentiels élitaires à Bruxelles (XVIII^e-XXI^e siècle), in: *Dimension spatiale des inégalités*, Rennes 2011 (consultation sur <http://books.openedition.org/pur/26734> le 28 juin 2017).

d'habitat nouveau apparaît, qui est souvent situé dans des zones encore peu habitées (rues nouvelles, nouveaux quartiers). Le plus souvent, ce sont les promoteurs immobiliers qui prennent l'initiative. Parfois, les autorités communales leur emboîtent le pas et soutiennent le développement de beaux quartiers en imposant des normes de construction élitistes. Plus encore que les déplacements internes, l'immigration joue un rôle essentiel dans cette recomposition du tissu urbain.

Comment comprendre le rapport de la noblesse à la ville ? Au dix-neuvième siècle, les historiographies libérale et marxiste ont répandu le mythe d'une opposition séculaire entre noblesse et bourgeoisie, entre villes et campagnes. En réalité, l'osmose entre nobles et bourgeois remonte au moyen âge. De tous temps, les nobles opulents ont acquis une résidence en ville, tandis que les bourgeois fortunés s'offraient une maison aux champs. Qu'ils soient nobles ou bourgeois, ceux qui appartiennent à la frange opulente de la population ne choisissent pas, mais combinent le meilleur des deux mondes. Le plus instructif n'est donc pas de relever le phénomène banal de la double résidence, mais bien le choix des nobles qui ne disposent que d'un domicile unique : sont-ils citadins ou ruraux ? Une telle question touche à l'identité de la noblesse. Est-ce que les nobles sont en majorité des gentilshommes campagnards ? Se définissent-ils, au contraire, par leur affinité aux mondanités urbaines et à la vie de Cour ? Ou par une combinaison des deux ?

La reconstitution de la noblesse après 1815

Par le décret du 9 vendémiaire de l'an IV (1^{er} octobre 1795), la Convention ordonnait la réunion de la Belgique et du pays de Liège à la France (l'article VI du décret parle explicitement des habitants du pays de Liège et des communes de 'la Belgique'). A partir de cette date, la noblesse des anciens Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège cessait d'exister légalement. En France, l'Assemblée Constituante avait mis hors la loi la noblesse héréditaire par le décret des 15-28 mars 1790 stipulant en termes généraux que « toutes distinctions héréditaires étaient abolies ». Un décret postérieur du 19 juin 1790, sanctionné par Louis XVI le 23 juin, précisait plus explicitement encore que « la noblesse héréditaire est pour toujours abolie »².

² Chevalier BRAAS, *La législation nobiliaire en Belgique*, Bruxelles 1960, pp. 16-22 et JANSSENS Paul, Het lot van de Belgische adel in de revolutiejaren 1789-1799, in: *De Achttiende Eeuw*, 28,

Napoléon rétablit un semblant d'ordre nobiliaire, mais il ne s'agissait que de titres honorifiques rappelant les anciens titres de noblesse. A la différence de ceux-ci, les titres octroyés par l'Empereur n'étaient pas liés à la famille, mais à la fonction. Ils n'étaient donc pas héréditaires. Seule une infime minorité de fidèles du régime obtenaient un titre héréditaire, lié à la consolidation de la fortune familiale sous la forme d'un majorat³.

Il fallut attendre le rattachement en 1815 des départements belges au royaume des Pays-Bas pour assister à la restauration de la noblesse. C'est alors que les anciennes familles nobles purent recouvrer leur statut prérévolutionnaire. Ce rétablissement se faisait au cas par cas, car la réintégration au sein de la noblesse était interprétée comme une marque d'allégeance au nouveau régime. Pour inciter les intéressés à solliciter du Roi une reconnaissance en bonne et due forme, le gouvernement faisait publier des listes officielles de la nouvelle noblesse. Ces listes étaient destinées aux officiers de l'état civil et autres fonctionnaires. Seules les familles inscrites sur les registres du Conseil de Noblesse avaient le droit de s'attribuer ou de se faire attribuer publiquement des qualifications nobles.

Les cinq listes officielles publiées entre 1825 et 1830 offrent de multiples avantages. Tout d'abord, le problème de l'identification des nobles ne s'y pose pas. Dans les répertoires qui ne sont pas composés uniquement de personnes nobles, seule la noblesse titrée peut être identifiée facilement. Les nobles non titrés passent inaperçus, parce que la qualification d'écuyer (*jonkheer*) est rarement mentionnée. Tel est, par exemple, le cas des registres de recensement de la population. Dans les registres du dix-neuvième siècle de la ville de Bruxelles, même les titres sont parfois omis.

Les listes officielles de la noblesse offrent un second avantage non négligeable : les personnes intégrées ou réintégrées dans la nouvelle noblesse du royaume y apparaissent toutes. C'est un recensement exhaustif et officiel des premiers membres de la nouvelle noblesse. A partir de 1840, il est vrai, l'*Almanach royal* présente annuellement une liste de nobles, qui a l'ambition d'actualiser les listes officielles au fur et à mesure des décès. Mais les omissions y sont nombreuses.

Rédigées durant la période précédant l'indépendance de la Belgique, les listes officielles de la noblesse rassemblent toutes les

1996, pp. 103-118.

³ *Ibidem*, pp. 22-32 et JANSSENS Paul, De restauratie van de adelstand in het Koninkrijk der Nederlanden, in: *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, 12, 1981, pp. 389-421.

familles appartenant à la noblesse du royaume des Pays-Bas à cette époque. Pour une étude qui se limite au territoire de la Belgique, il s'agit donc d'écartier toutes les familles qui ne sont pas devenues belges après la révolution de 1830. C'est vrai en particulier pour les nobles qui n'ont pas quitté les communes limbourgeoises et luxembourgeoises détachées de la Belgique après l'indépendance. Heureusement, les listes de la noblesse publiées en Belgique après l'indépendance se sont efforcées d'opérer ce tri.

Les listes officielles font état du nom, des prénoms et du domicile. Même si la graphie des noms est parfois fantaisiste, elle reste malgré tout reconnaissable. Dans un nombre limité de cas (moins de dix pour cent), le domicile est omis. L'adresse précise n'est jamais mentionnée. Seule la localité est indiquée. Il s'agit du domicile légal. Sauf négligence administrative, celui-ci indique toujours la résidence principale. Les résidences secondaires ne sont pas retenues. Enfin, si les personnes admises dans la noblesse le sont toujours avec leur descendance, celle-ci n'est jamais précisée. Ceci est sans importance pour les célibataires ou pour les pères de familles ayant des enfants encore mineurs. Par contre, lorsque l'inscription dans les registres du Conseil de Noblesse concerne le grand-père, ses enfants majeurs peuvent occuper une habitation personnelle qui nous échappe.

L'exhaustivité de cette source d'information est donc entachée par l'omission d'un nombre limité de domiciles et par l'omission de descendants disposant d'une résidence propre. Ces cinq listes permettent néanmoins de se faire une idée précise de la répartition territoriale de la noblesse belge à la veille de l'indépendance et de la comparer à celle de la population belge dans son ensemble sur base du recensement de 1830.⁴ En définitive, l'omission la plus regrettable est celle d'une éventuelle résidence secondaire. Pour les personnes qui disposent d'une double résidence, la résidence urbaine est le plus souvent retenue comme domicile. Lorsque les listes officielles citent une commune rurale, on peut supposer que la personne concernée ne dispose pas d'une adresse en ville. Par contre, la mention d'un domicile urbain ne permet pas de savoir si la personne vit en permanence en ville ou si elle dispose également d'une résidence champêtre. Les listes officielles ne livrent donc qu'une indication minimale de la présence noble dans les campagnes.

⁴ Les statistiques concernant la population belge nous ont été fournies par Sven Vrielinck, qui gère à l'Université de Gand la *Central Database of Historical Statistics in Belgium*. Nous le remercions chaleureusement pour son obligeance.

Nous avons pu relever le domicile de huit cent quatre-vingt nobles appartenant à des familles devenues belges depuis l'indépendance. Il s'agit presque toujours d'hommes ayant atteint la majorité civile. Ces nobles représentent en 1830 plusieurs milliers de personnes, si l'on prend également en compte les enfants et petits-enfants éventuels. En vue de faciliter la comparaison entre le présent et le passé, nous avons regroupé les données communales au niveau des arrondissements, provinces et régions de la Belgique actuelle. Pour la même raison, nous avons négligé les nobles belges résidant à l'étranger.

En 1830, la population belge est domiciliée pour près de 60 % dans la partie flamande du pays, et pour le restant en Wallonie. Statistiquement, la part de la ville de Bruxelles est négligeable. La capitale ne rassemble que moins de trois pour cent de l'ensemble de la population belge et la part des communes de l'agglomération est à cette époque insignifiante. L'ancienne province du Brabant dans son entièreté est moins peuplée que les deux Flandres et le Hainaut. A l'autre bout du spectre, les provinces du Limbourg et du Luxembourg comptent peu d'habitants. On peut y ajouter la province de Namur, à peine plus peuplée. Les provinces de Liège et d'Anvers se situent dans l'entre-deux.

Si l'on compare la répartition de la noblesse sur le territoire belge à celle de l'ensemble de la population, le contraste se limite à la capitale, où plus de quinze pour cent des nobles sont domiciliés. Cette concentration dans la capitale s'accompagne d'un désintérêt marqué pour les environs de Bruxelles. Tant le Brabant wallon que le Brabant flamand n'hébergent qu'un nombre restreint de nobles. Dans les quatre autres provinces wallonnes, le pourcentage de nobles n'est ni plus, ni moins élevé que celui de la population belge dans son ensemble. Dans les quatre provinces flamandes, par contre, qui rassemblent la moitié de la population belge à cette époque, les nobles sont moins bien représentés et cela est vrai aussi pour le Brabant flamand. Mais ce déficit ne vaut pas pour toutes les provinces. Celle d'Anvers affiche même un solde positif et le Limbourg ne s'écarte pas de la moyenne. Ce sont les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale qui supportent avec le Brabant flamand tout le poids de la sous-représentation noble en région flamande.

Répartition régionale de la population et de la noblesse belge en 1830

Provinces	population (%)	noblesse (%)
Anvers	9,5	14,3
Flandre occidentale	16,0	11,3
Flandre orientale	19,6	13,0
Limbourg	4,2	4,7
Total des 4 provinces flamandes	49,3	43,3
Hainaut	16,1	15,5
Liège	9,9	10,8
Luxembourg	4,2	1,9
Namur	5,7	7,5
Total des 4 provinces wallonnes	35,9	35,7
Brabant flamand (hors Bruxelles-ville)	9,0	2,7
Brabant wallon	3,2	1,0
Bruxelles-ville	2,6	17,3
Brabant (ancienne province)	14,8	21,0
Belgique	100 (3.751.141 habitants)	100 (880 nobles)

Sources: *Central Database of Historical Statistics in Belgium* et *Liste générale des familles nobles légalement reconnues en Belgique*, Anvers 1856.

Le classement des grandes villes belges réserve peu de surprises, si ce n'est que la population bruxelloise (près de cent mille habitants) ne surpasse que de peu celle de Gand, d'Anvers et de Liège. En 1830, une dizaine de villes belges seulement comptent plus de vingt mille habitants. Parmi les capitales provinciales, Hasselt et Arlon ne font pas le poids. Aux six capitales provinciales les plus peuplées s'ajoutent Tournai, Louvain et Malines. Verviers et Courtrai ne sont pas loin derrière.

La préférence de la noblesse pour la capitale cache une préférence plus générale pour la vie urbaine. La forte présence noble tant en Wallonie qu'en Flandre n'exclut pas un grand attachement à la vie citadine. Si l'on écarte Hasselt et Arlon, on constate que nulle part la présence noble n'est plus élevée que dans les six autres capitales de province. La comparaison entre la population totale d'Anvers, Gand, Liège, Bruges, Mons, et Namur et celle de la noblesse dans ces mêmes villes est édifiante. Moins de dix pour cent des Belges (8,4%) vivent

dans ces six villes, alors que l'on y retrouve plus de quarante pour cent de la noblesse (43,6%). Ces chiffres illustrent le caractère fortement urbanisé de la noblesse belge dès le début du dix-neuvième siècle. Si l'on y ajoute Bruxelles et les villes de taille plus réduite, on constate que deux tiers des nobles disposent en 1830 d'une résidence urbaine. Il n'est pas possible de chiffrer le nombre total de nobles qui habitent la campagne. Un tiers le font de manière permanente, mais nous ignorons combien de nobles disposent d'une résidence secondaire qui leur permet de faire des séjours intermittents à la campagne.

Les résidences urbaines de la population et de la noblesse belge en 1830

Villes grandes et moyennes	habitants	%	nobles	%
Bruxelles	98.279	2,6	148	16,8
Gand	83.783	2,2	81	9,2
Anvers	77.199	2,1	82	9,3
Liège	58.087	1,5	65	7,4
Bruges	42.198	1,1	64	7,3
Tournai	28.737	0,8	26	3,0
Louvain	25.643	0,7	7	0,8
Malines	24.436	0,7	23	2,6
Mons	23.010	0,6	59	6,7
Namur	21.571	0,6	33	3,8
Belgique	3.751.141	100	880	100

Sources : *Central Database of Historical Statistics in Belgium* et *Liste générale des familles nobles légalement reconnues en Belgique*, Anvers 1856.

Les lieux de résidence de la noblesse à la veille de la Grande Guerre (1914)

A la différence du début du dix-neuvième ou de la fin du vingtième siècle, nous ne disposons pas de listes d'adresses pour l'ensemble des nobles à la Belle Époque. Même l'*Almanach royal* n'a pas cette ambition. Pour être repris dans l'*Almanach*, il faut avoir levé soi-même des lettres de noblesse ou descendre en ligne masculine d'une personne admise dans la noblesse du royaume. A l'instar des listes officielles, les enfants ne sont jamais inscrits dans l'*Almanach* du vivant

de leur père (à moins qu'ils n'aient droit à un titre particulier). Les noms des personnes décédées sont effacés chaque année. Les gouverneurs de province sont invités à actualiser ces listes, mais ils ne se montrent pas tous empressés à s'acquitter de cette tâche. En fait, l'*Almanach* vise (tout comme les listes officielles) à éviter les usurpations de noblesse. Il suffit pour cela de répertorier à chaque génération l'aîné de chaque branche familiale.

L'*Almanach* est également incomplet par la négligence de certains nobles, qui omettent de se faire inscrire au décès de leur père. A la veille de la Première Guerre mondiale, les éditeurs entreprennent une mise à jour importante de la *Liste des nobles*. L'*Almanach* mentionne alors quelque mille sept cents domiciles nobles sur le territoire belge. L'*Almanach* nous offre donc un échantillon substantiel de la noblesse à ce moment. Comme les listes officielles, l'*Almanach* ne cite que le domicile légal et néglige les résidences secondaires. Nous utiliserons d'autres sources d'information pour pallier cette lacune.

Entre 1830 et 1914, la population belge a quasiment doublé. Par contre, la répartition entre les régions flamande, wallonne et bruxelloise a peu bougé. Le seul glissement marquant est dû aux communes du Brabant flamand qui entourent la capitale (elles sont aujourd'hui regroupées dans la Région Bruxelles-Capitale). Celles-ci connaissent alors depuis plusieurs décennies déjà une forte immigration.⁵ La croissance de la ville de Bruxelles, par contre, n'est pas plus forte que l'évolution générale de la population.

La répartition de la noblesse offre une toute autre image. La part de Bruxelles s'est sensiblement accrue entre 1830 et 1914, puisqu'un quart des nobles y est établi. La noblesse a également découvert les communes de l'agglomération, en particulier Ixelles, Schaerbeek, Etterbeek, Saint-Gilles et Uccle (dans l'ordre). Au total, plus d'un tiers de la noblesse belge est alors domicilié dans la région bruxelloise. Partout ailleurs dans le pays, la part de la noblesse est moins élevée que celle de l'ensemble de la population (sauf dans la province de Namur). Tant en Flandre qu'en Wallonie, l'écart atteint dix pour cent.

⁵ Ces 18 communes totalisent en 1914 plus d'un demi-million d'habitants. Anderlecht, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Schaerbeek sont alors les plus peuplées.

Répartition régionale de la population et de la noblesse belge en 1914

Provinces	population (%)	noblesse (%)
Anvers	13,3	11,5
Flandre occidentale	11,6	8,4
Flandre orientale	15,0	12,9
Limbourg	3,8	3,6
Total des 4 provinces flamandes	43,7	36,4
Hainaut	16,5	7,6
Liège	11,8	11,3
Luxembourg	3,1	1,4
Namur	4,8	6,0
Total des 4 provinces wallonnes	36,2	26,3
Brabant flamand (hors Bruxelles-ville)	15,4	10,3
Brabant wallon	2,4	2,1
Bruxelles-ville	2,3	24,9
Brabant (ancienne province)	20,1	37,3
Belgique	100 (7,5 millions d'habitants)	100 (1710 nobles)

Sources: *Central Database of Historical Statistics in Belgium* et *Almanach royal*, 1914.

La Belle Époque voit l'essor des premiers bottins mondains belges. Le plus fameux, qui existe toujours, s'intitule d'abord *High-Life de Bruxelles*, avant de devenir le *High-Life de Belgique*. Il est très sélectif, un peu trop même pour notre propos. Paraissant à partir de 1881, le *High-Life* constitue à ses débuts avant tout un carnet d'adresses des gens fortunés résidant l'hiver en ville, dans leur hôtel particulier, et séjournant l'été dans leur château. L'édition de 1897 compte environ quinze cents entrées, tant nobles que bourgeoises. Ce répertoire mentionne ostensiblement l'adresse en ville et la résidence secondaire.

Quelques années plus tard (en 1897) paraît l'*Annuaire des châteaux de Belgique*. Cette publication mentionne tout occupant d'un château où d'une villa. Le cas échéant, la résidence en ville est également mentionnée. Pour compléter le tableau des élites, il aurait fallu que ceux qui résident uniquement en ville fassent également l'objet d'un bottin. Un tel répertoire n'existe pas pour tout le pays, mais des informations utiles sont disponibles pour certaines villes. Ainsi, le *Tout-Bruxelles. Annuaire mondain de la société bruxelloise* indique à partir de 1895

les adresses urbaines du beau monde résidant dans la capitale. Les résidences secondaires de ces personnes sont également mentionnées.

En 1913, l'*Annuaire des châteaux* répertorie 1453 nobles (à l'exclusion de ceux qui résident à l'étranger), tandis que le *Tout-Bruxelles* en compte 725 (en 1903). Le critère de sélection de l'*Annuaire* est clair : il répertorie les occupants des châteaux et villas en Belgique. Le *Tout-Bruxelles*, de son côté, reprend les rentiers et tous ceux qui exercent une profession ou une fonction publique importante dans la capitale. De ces deux répertoires, c'est le *Tout-Bruxelles* qui devrait être le plus complet, car il est probable que les nobles qui ne mènent pas une vie de rentier se retrouvent parmi les personnes exerçant une profession. Nous avons réalisé nous-mêmes l'identification des nobles non titrés, car leur appartenance à la noblesse n'est indiquée ni dans l'*Annuaire*, ni dans le *Tout-Bruxelles*.

Aucune des sources d'informations déjà citées (l'*Almanach royal*, l'*Annuaire des châteaux* et le *Tout-Bruxelles*) ne dresse une liste exhaustive de la noblesse. Nous tenterons d'estimer le nombre total de nobles en combinant les données de chacune de ces listes. Prises une à une, aucune liste ne permet de départager les nobles qui résident toute l'année en ville ou à la campagne et ceux qui disposent d'une double résidence. L'*Annuaire des châteaux* et le *Tout-Bruxelles* mentionnent bien toutes les adresses, mais ces deux répertoires se limitent soit à tous les résidents urbains (avec ou sans résidence secondaire), soit à tous les habitants de châteaux et villas (avec ou sans adresse en ville). Nous tenterons également d'apporter plus de clarté à ce sujet.

Prenons pour point de départ le *Tout-Bruxelles*, qui cite pour la capitale un nombre de nobles largement supérieur (1147) à celui de l'*Annuaire des châteaux* (502) et de l'*Almanach royal* (506). Ces chiffres concernent tous les nobles bruxellois, avec ou sans résidence secondaire hors de la ville. Mais comment déterminer le nombre de nobles dans les autres villes du pays?

L'*Almanach royal* est incomplet, mais il présente l'avantage de fournir des données pour toutes les villes où résident des nobles. On y apprend que les nobles résidant à Bruxelles représentent près de la moitié (45 %) de la noblesse urbaine (nous avons retenu à cet effet les chefs-lieux de tous les arrondissements administratifs). Cela signifie que le nombre de nobles cités dans le *Tout-Bruxelles* doit être doublé pour recouvrir l'ensemble des villes belges. Plus précisément, nous obtenons ainsi par extrapolation 2548 nobles.

Il reste à distinguer parmi ces nobles ceux qui disposent d'une résidence secondaire. Pour Bruxelles, les deux groupes sont presque

équivalent (54 % de nobles bruxellois possèdent une double résidence). Si le même rapport prévaut dans les autres villes du pays, on aurait environ 1200 nobles résidant uniquement en ville et quelque 1300 nobles vivant en ville de façon intermittente.

Pour déterminer le nombre de nobles habitant uniquement à la campagne, notre démarche est similaire. L'*Annuaire des châteaux* cite quelque 1500 nobles, dont un peu plus de quarante pour cent ne disposent pas d'adresse en ville. Pour estimer l'exactitude des données avancées par l'*Annuaire*, nous devons les comparer à celles du *Tout-Bruxelles*. Bien entendu, cela n'est possible que pour les données qui se recoupent dans les deux répertoires, c'est-à-dire uniquement pour les Bruxellois disposant d'une villa ou d'un château. L'*Annuaire* ne cite que 502 nobles bruxellois dans ce cas, alors que le *Tout-Bruxelles* en mentionne 622. Nous constatons donc une sous-estimation d'environ vingt pour cent dans l'*Annuaire*. Si les lacunes de ce répertoire sont du même ordre pour les nobles qui séjournent en permanence dans leur château ou villa, on peut estimer cette dernière catégorie à près de 1100 personnes.

Sur bases des données disponibles, nous pensons donc qu'à la Belle Époque les nobles se partagent en trois catégories de même ampleur: environ un tiers d'entre eux (onze cents ménages) mène toute l'année une vie de château (quelques-uns, il est vrai, occupent une villa), un autre tiers (environ douze cents ménages) vit en ville de manière permanente, un derniers tiers (environ treize cents ménages) réside alternativement en ville et à la campagne. La plupart de ceux-ci sont châtelain. A la veille de la Grande Guerre, une large majorité de nobles mène donc toujours une vie de château.

En 1914, la présence noble à Bruxelles surpasse de loin celle des autres grandes villes (Anvers, Gand et Liège). Dans l'agglomération, les nobles sont encore clairsemés. Ixelles, Schaerbeek, Etterbeek, Saint-Gilles et Uccle comptent ensemble cinq fois moins de nobles que la ville de Bruxelles. Les nobles bruxellois se répartissent de manière très inégale dans 348 rues de la capitale. Cette dispersion apparente cache en réalité une forte concentration, car les trois quarts de ces artères comptent moins de cinq membres des élites urbaines. Elles peuvent être négligées si l'on veut cartographier la concentration des élites. Si ségrégation il y a, elle se limite à un segment particulier du *Tout-Bruxelles*, à l'exclusion de ceux qui vivent de manière dispersée. Peut-être joue-t-elle aussi au sein de l'ensemble des élites. La répartition des élites nobles et bourgeoises permet d'examiner le degré de mixité entre ces deux groupes.

L'équilibre entre nobles et non nobles ne prévaut que dans une vingtaine de rues. Ainsi, parmi les personnes citées dans le *Tout-Bruxelles*, un pourcentage comparable de nobles et de bourgeois se fixent Avenue de la Toison d'Or. Il est frappant de constater que certaines rues du quartier Léopold présentent une physionomie similaire. Rue de la Loi, 7,5 % des membres de la noblesse voisinent avec 5,1 % des élites bourgeoises. Une même mixité se retrouve rue Joseph II, qui compte 1,9 % de nobles et 2,2 % de bourgeois figurant dans le *Tout-Bruxelles*. Par ailleurs, une vingtaine de rues présentent une prédominance aristocratique, une autre vingtaine une prédominance bourgeoise. Le contraste entre le quartier Léopold, plus aristocratique, et le quartier de l'Avenue Louise, plus bourgeois, est indéniable, mais il ne doit pas être exagéré (d'autant plus que le développement du quartier Léopold a précédé celui du quartier Louise).

La préférence de la noblesse pour certains lieux est plus tranchée que celle de la bourgeoisie. La prédominance du choix aristocratique l'emporte nettement rue du Trône, rue Belliard, rue du Commerce et rue d'Arlon (dans l'ordre). La bourgeoisie, par contre, choisit plus souvent que la noblesse une résidence Avenue Louise ou dans les rues adjacentes (rue de Livourne, rue de la Concorde). Parmi les rues qui comptent cinq membres ou plus des élites bruxelloises, une dizaine ne présente aucune mixité. Elles ont toutes un caractère exclusivement aristocratique. Ceci illustre bien la propension plus prononcée de la noblesse à se regrouper.

Les choix résidentiels de la noblesse à l'aube du 21^e siècle

Pour la période actuelle, les sources d'information abondent. Le *Carnet Mondain* offre le plus de possibilités, car ce bottin mentionne de manière précise toutes les adresses. Le *Carnet mondain* permet ainsi de distinguer entre résidences exclusivement rurales ou urbaines et résidences multiples. En outre, les membres de la noblesse belge sont identifiés, qu'ils soient titrés ou non. Malheureusement, le *Carnet* ne reprend que les personnes qui sollicitent ou confirment chaque année leur inscription. *L'Etat présent de la noblesse belge*, par contre, reprend tous les nobles en vie et même ceux qui sont décédés. C'est du moins le cas de la troisième série de cette collection, qui traite toutes les familles de la noblesse belge sans aucune exception. Malheureusement, seul le domicile légal au moment de la parution est indiqué. L'exhaustivité de cet ouvrage en fait malgré tout un instrument de travail précieux, même s'il n'a pas de caractère officiel.

Dans l'édition de 1998, le *Carnet mondain* mentionne environ huit mille ménages nobles (soit plus de la moitié de toutes les entrées). Si l'on écarte la noblesse étrangère (plusieurs centaines de ménages) et les membres de la noblesse belge qui résident à l'étranger, l'échantillon représente plus de sept mille domiciles. L'*Etat présent* mentionne environ deux fois plus d'adresses. L'écart s'explique de plusieurs manières. D'abord, par le fait que certains nobles ne jugent pas utile de s'inscrire au *Carnet*. Ensuite, parce que le *Carnet mondain* cite rarement l'adresse de jeunes gens disposant d'une adresse différente de celle de leurs parents. Enfin, parce que l'*Etat présent* mentionne l'adresse des filles mariées, alors que le *Carnet* se contente d'un renvoi au nom du mari. Lorsque le mari appartient lui aussi à la noblesse belge, l'*Etat présent* cite deux fois la même adresse: une première fois sous le nom de jeune fille de l'épouse, une seconde fois sous le nom du mari. L'écart entre le *Carnet* et l'*Etat présent* est réel, mais il est moins grand qu'il n'y paraît à première vue.

Nous avons relevé les adresses d'un peu plus de quinze mille ménages nobles résidant en Belgique durant les deux dernières décennies du vingtième siècle. Les deux tiers de la noblesse belge vit alors au centre du pays, dans l'ancienne province du Brabant. Une bonne moitié d'entre-eux ont élu domicile dans l'une des dix-neuf communes de la Région Bruxelles-Capitale. Les autres se partagent à part presque égale entre le Brabant wallon (l'arrondissement de Nivelles) et le Brabant flamand (les arrondissements de Louvain et surtout de Halle-Vilvorde, à proximité immédiate des dix-neuf communes de la région bruxelloise). On dénombre ainsi au total dix mille ménages nobles établis dans un large cercle autour de la capitale. Moins de quinze pour cent de la noblesse habite dans l'une des quatre provinces flamandes. Ils sont surtout présents dans les arrondissements les plus urbanisés. Dans le Limbourg, par contre, ils sont moins de deux cents (1,2 %). Dans les quatre provinces wallonnes, le contraste entre les arrondissements est encore plus prononcé, à l'image de l'urbanisation. Les provinces de Liège et de Namur sont restées les plus aristocratiques. Ce sont elles qui assurent à l'ensemble des provinces wallonnes un pourcentage supérieur à celui des provinces flamandes (respectivement un peu plus de vingt pour cent et un peu moins de quinze pour cent). Le Hainaut se situe à un niveau inférieur à celui des provinces de Liège et de Namur. Il est comparable à celui de la plupart des provinces flamandes. Le Luxembourg comprend à peine plus de ménages nobles que le Limbourg.

Répartition régionale de la population et de la noblesse belge en 2000

Provinces	population (%)	noblesse (%)
Anvers	16,1	4,8
Flandre occidentale	11,0	3,1
Flandre orientale	13,3	4,6
Limbourg	7,7	1,2
Total des 4 provinces flamandes	48,1	14,0
Hainaut	12,5	3,9
Liège	10,0	8,3
Luxembourg	2,4	1,9
Namur	4,3	7,4
Total des 4 provinces wallonnes	29,2	21,0
Brabant flamand	9,9	13,5
Brabant wallon	3,4	15,5
Région de Bruxelles-Capitale (19 communes)	9,4	35,8
Brabant (ancienne province)	22,7	65,0
Belgique	100 (10.239.085 habitants)	100 (15.054 nobles)

Sources : Central Database of Historical Statistics in Belgium et *l'Etat présent de la noblesse belge*, 1984-2002, 36 volumes.

Que penser d'une telle concentration nobiliaire au centre du pays? Est-elle surprenante? Pour en décider, nous devons considérer la répartition de l'ensemble de la population belge. Nous pourrions alors relever l'écart entre le pourcentage des adresses nobles et celui des résidences de la population totale. Si nobles et non-nobles choisissent le lieu de leur domicile de la même manière, l'écart entre les deux pourcentages sera minime ou même inexistant.

En fait, les écarts sont substantiels. Alors que moins d'un quart de la population belge vit dans l'ancienne province du Brabant, les deux tiers des nobles y sont domiciliés. L'écart est particulièrement marqué pour le Brabant wallon, où vit quinze pour cent de la noblesse alors que seulement trois pour cent seulement de la population belge y réside. Dans les dix-neuf communes de la région bruxelloise, où réside environ dix pour cent de la population belge, on retrouve plus d'un tiers des nobles.

Si le Brabant wallon et l'agglomération bruxelloise (les dix-neuf communes et les communes voisines de l'arrondissement Halle-Vilvorde) se distinguent par une présence noble très au-dessus de la

moyenne, l'inverse est vrai pour les quatre provinces flamandes. Alors que la moitié de la population belge vit aujourd'hui dans les provinces d'Anvers, de Flandre Orientale et Occidentale et du Limbourg, quinze pour cent seulement des nobles y habitent. Pour les quatre provinces wallonnes aussi, l'écart est négatif: près d'un tiers de la population belge vit dans les provinces de Liège, du Hainaut, de Namur et de Luxembourg. C'est un pourcentage nettement supérieur aux vingt pour cent de nobles établis dans ces mêmes provinces. Si, malgré tout, la Wallonie résiste mieux que les provinces flamandes à l'exode de la noblesse, c'est dû en partie à une poche de résistance remarquable. De toutes les provinces belges, celle de Namur est la seule à afficher un excédent: le pourcentage de nobles établis dans le Namurois est supérieur à celui de la population belge. Ailleurs, seules les grandes agglomérations urbaines réussissent à contenir l'exode nobiliaire. C'est le cas de la région anversoise, de celle de Gand et de l'agglomération liégeoise.

Les villes attirent donc la noblesse, mais de manière très inégale: Liège fait nettement mieux qu'Anvers, tandis que Gand dépasse à peine Namur (qui constitue, il est vrai, une exception). Mais ce sont les dix-neuf communes de la Région Bruxelles-Capitale et celles du Brabant wallon qui tiennent le haut du pavé. Il serait tentant d'établir une relation entre la présence de la noblesse dans certaines communes de l'agglomération bruxelloise ou du Brabant wallon et le nombre de résidences somptueuses qui s'y trouvent. Une analyse fine, au niveau des quartiers et des rues s'imposerait dans ce cas. Car le critère du revenu fiscal au niveau communal n'est pas concluant. Certes, quelques communes parmi les plus riches du pays, comptent un nombre très élevé de nobles. Citons Rhode-Saint-Genèse ou Lasne à titre d'exemple. Mais ce sont des exceptions. Que dire, à l'opposé, de Saint-Josse-ten-Noode, commune dont le revenu moyen se situe en-dessous de la moyenne, mais qui compte un pourcentage élevé de nobles? Le revenu fiscal d'Ixelles, de Forest, d'Etterbeek ou de grandes villes comme Liège et Bruxelles se situe également en-deçà de la moyenne nationale. Là aussi, le pourcentage de nobles est plus élevé qu'ailleurs. La commune ne forme qu'une entité administrative, composée souvent de groupes sociaux très diversifiés. Un revenu moyen communal est

peu significatif lorsqu'il occulte une grande disparité des revenus et des fortunes.⁶

Voyons quelles communes présentent la densité nobiliaire la plus élevée. Comme nous l'avons fait pour les provinces, nous calculons d'abord le nombre d'habitants installés dans la commune par rapport à la population belge dans son ensemble. De même, nous calculons le nombre de nobles dans cette même commune par rapport à l'ensemble de la noblesse belge. Nous classons ensuite les communes en fonction de la différence entre les deux pourcentages. Les communes qui exercent une force d'attraction maximale sont celles où le pourcentage de nobles est nettement plus élevé que le pourcentage de l'ensemble des habitants.

Woluwe-Saint-Pierre vient en tête: cette commune de près de quarante mille habitants compte neuf cent vingt adresses nobles. La population communale ne représente que 0,4 % de la population belge, alors que plus de 6% de la noblesse y habite. Des villes comme Liège, Bruxelles, Namur, Gand ou Anvers comptent une proportion de nobles nettement moins élevée que certaines communes de l'agglomération bruxelloise ou des arrondissements voisins de Nivelles et de Halle-Vilvorde.

Pour estimer le taux d'urbanisation de la noblesse en dehors de l'ancienne province du Brabant, nous avons retenu les chefs-lieux d'arrondissement des quatre provinces flamandes et wallonnes. L'ensemble de ces localités rassemble un quart des nobles établis dans ces huit provinces. Les capitales provinciales, y compris les plus grandes villes, ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'attraction. Liège fait mieux qu'Anvers et que Gand. Mais les communes les plus aristocratiques de l'agglomération bruxelloise, comme Uccle ou Ixelles, les dépassent largement non seulement en pourcentage, mais aussi en chiffres absolus. Uccle (941 domiciles nobles) compte quatre fois plus d'adresses nobles que Liège et cinq fois plus qu'Anvers.

⁶

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/Statistique_fiscale_des_revenus.jsp (consulté le 1er juillet 2017).

Les résidences urbaines de la population et de la noblesse belge en 2000

communes	population (%)	noblesse (%)	écart
Woluwe-Saint-Pierre	0,4	6,1	5,7
Uccle	0,7	6,3	5,6
Ixelles	0,7	5,6	4,9
Etterbeek	0,4	4,9	4,5
Woluwe-Saint-Lambert	0,5	4,6	4,1
Auderghem	0,3	2,5	2,2
Rhode-Saint-Genèse	0,2	1,9	1,7
Overijse	0,2	1,6	1,4
Wezembeek-Oppem	0,1	1,5	1,4
Saint-Josse-ten-Noode	0,2	1,5	1,3
Waterloo	0,3	1,5	1,2
Kraainem	0,1	1,3	1,2
Watermael-Boitsfort	0,2	1,3	1,1
Tervuren	0,2	1,2	1,0
Lasne-Chapelle-Saint-Lambert	0,1	0,9	0,8
Grez-Doiceau	0,1	0,7	0,6
Braine-l'Alleud	0,4	0,8	0,4
Ottignies-Louvain-la-Neuve	0,3	0,7	0,4
Forest	0,5	0,7	0,2
Liège	1,8	1,7	-0,1
Namur	1,0	0,8	-0,2
Bruxelles (ville)	1,4	1,1	-0,3
Gand	2,2	0,9	-1,3
Anvers	4,4	1,1	-3,3

Sources : Central Database of Historical Statistics in Belgium et *Etat présent de la noblesse belge*, 1984-2002.

Pour estimer le taux d'urbanisation de la noblesse en dehors de l'ancienne province du Brabant, nous avons retenu les chefs-lieux d'arrondissement des quatre provinces flamandes et wallonnes. L'ensemble de ces localités rassemble un quart des nobles établis dans ces huit provinces. Les capitales provinciales, y compris les plus grandes villes, ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'attraction. Liège fait mieux qu'Anvers et que Gand. Mais les communes les plus aristocratiques de l'agglomération bruxelloise, comme Uccle ou Ixelles,

les dépassent largement non seulement en pourcentage, mais aussi en chiffres absolus. Uccle (941 domiciles nobles) compte quatre fois plus d'adresses nobles que Liège et cinq fois plus qu'Anvers.

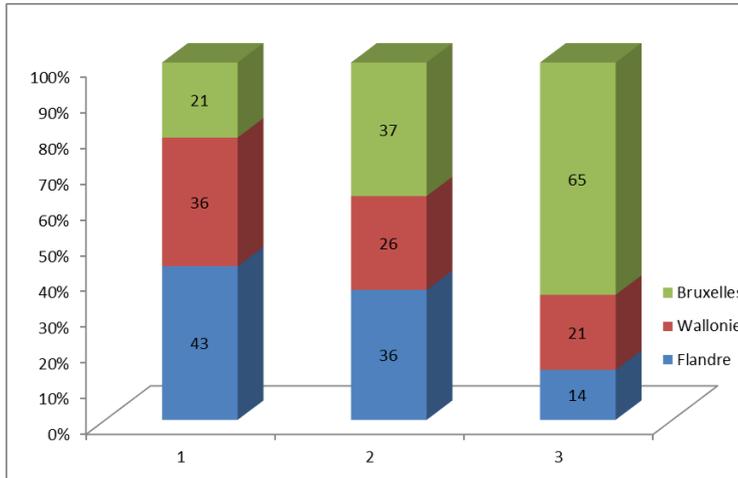
Epilogue

Les enseignements de cette enquête sont d'abord d'ordre méthodologique. Dans une étude antérieure, consacrée à l'usage des langues, nous avons utilisé les lieux de naissance comme indicateur du lieu de résidence.⁷ Une comparaison des résultats obtenus nous apprend que le lieu de naissance est un indicateur fiable de la résidence au niveau provincial, mais qu'il manque de précision au niveau local. Nous avons également innové en adoptant cette fois-ci une approche comparative. Nos données concernant la noblesse ont été systématiquement mises en regard de chiffres concernant l'ensemble de la population. La répartition spatiale varie non seulement pour la noblesse, mais pour tous les groupes sociaux. Il fallait donc examiner dans quelle mesure la noblesse se différencie de l'ensemble de la population dans le temps et dans l'espace.

Les écarts constatés nous ont permis de souligner l'originalité des choix opérés par la noblesse. Dès le début du dix-neuvième siècle, la noblesse se démarque par sa forte présence à Bruxelles et par un taux d'urbanisation élevé dans tout le pays. Au bout de près de deux siècles, cette présence nobiliaire au centre du pays a pris des proportions impressionnantes. Les deux tiers de la noblesse résident aujourd'hui dans l'ancienne province du Brabant. C'est nettement plus que le pourcentage initial, puisqu'en 1830 un cinquième des nobles étaient domiciliés à Bruxelles. La présence nobiliaire au centre du pays est aujourd'hui plus forte aussi que celles des élites bourgeoises reprises dans le *Carnet mondain*. Cet afflux vers la capitale a eu en Flandre et en Wallonie des effets similaires, mais non identiques. Au début de l'indépendance belge, un tiers des nobles résidait dans l'une des quatre provinces wallonnes. La part de la Wallonie se situe aujourd'hui à un cinquième de la population noble. En Flandre, l'exode de la noblesse a été encore plus marqué. Les nobles sont aujourd'hui trois fois moins nombreux qu'ils ne l'étaient en 1830 dans les quatre provinces flamandes.

⁷ JANSSENS Paul, The cultural identity of the Belgian nobility around 2000. Linguistic capital and migration as aspects of reconversion, in: *Nobilities in Europe in the Twentieth Century. Reconversion Strategies, Memory Culture, and Elite Formation*, eds. Yme Kuiper, Nikolaj Bijleveld et Jaap Dronkers, Leuven 2015, pp. 261-280.

Evolution régionale des résidences de la noblesse (1830, 1914, 2000)



Cette évolution distincte entre la Flandre et la Wallonie devrait faire l'objet d'une enquête approfondie. Il en va de même pour l'attrait de Bruxelles. Nous nous contenterons ici de souligner le contraste entre le dix-neuvième et le vingtième siècle, qui n'apparaît pas à première vue. L'immigration soutenue de la noblesse en direction de la capitale est trompeuse. Elle suggère que les facteurs d'attraction ont dû rester les mêmes durant deux siècles, alors qu'il n'en est rien.

Au dix-neuvième siècle, les nobles résidant à Bruxelles sont en majorité des rentiers. Ce n'est donc pas l'exercice d'une profession qui motive la plupart d'entre eux à s'installer dans la capitale. A cette époque, l'acquisition d'une demeure en ville ne pousse pas encore les châtelains à renoncer à leur résidence champêtre. Vivre en ville n'amène donc pas une réduction, mais une augmentation des dépenses. Pour beaucoup de nobles, c'est l'entre soi qui constitue l'attrait principal de la capitale par rapport aux villes de province. Les capitales provinciales n'attirent pas les nobles des autres provinces. Bruxelles est la seule ville belge dont le rayonnement s'étend sur tout le pays. Des nobles en provenance de toutes les provinces y élisent domicile.⁸

Dans aucune autre ville belge, les relations mondaines ne sont aussi développées qu'à Bruxelles. On peut en prendre la mesure en

⁸ JANSSENS Paul, *Entre ville et campagne. Les résidences des élites belges à la Belle Epoque*, in: *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 89, 2011, pp. 67-92.

parcourant la liste interminable des maisons nobles qui souscrivent à la suppression de l'échange fastidieux des cartes de visite à leur retour en ville à l'issue de la belle saison.⁹ La multiplicité des salles de spectacle illustre également les nombreuses opportunités qui s'offrent pour combiner activités culturelles et rencontres mondaines. L'*Almanach du Commerce et de l'Industrie* de 1900 ne cite pas moins d'une dizaine de théâtres en tout genre.¹⁰ En parcourant les journaux de l'époque, on est frappé par l'abondance de bals, dîners et réceptions offertes par des particuliers ou par une ambassade. Le compte-rendu de ces événements mondains est toujours accompagné d'une longue liste des invités les plus en vue. Les titres de noblesse y abondent. La capitale fait office de marché matrimonial de manière bien plus efficace que ne le font les autres villes du pays. A tout cela s'ajoute un choix étendu de commerces de luxe, eux aussi très présents dans les pages publicitaires des publications mondaines, et une offre de services haut de gamme. Tout cela suffit à expliquer l'engouement de la noblesse pour la capitale.

Ces atouts subsistent aujourd'hui, mais après la première guerre mondiale le style de vie de la noblesse se modifie profondément. Le bulletin de l'Association de la noblesse en fait foi. Il témoigne de l'abandon progressif de la vie de rentier et de la conversion à la valeur du travail. Un nombre sans cesse croissant de nobles exercent une profession, de préférence dans le secteur privé. Avant-guerre, une large majorité de la noblesse bruxelloise était inactive. Parmi les nobles qui exerçaient une profession, un tiers était engagé à l'armée, un autre tiers exerçait un mandat politique ou une fonction diplomatique. Les nobles actifs dans les affaires ou les professions libérales étaient peu nombreux¹¹. Aujourd'hui, la noblesse a déserté l'armée, la politique, l'administration publique et même la diplomatie. Le secteur de la finance, les soins de santé et les services juridiques sont préférés au service public¹².

Mais il y a plus. L'habitat de la noblesse a changé lui aussi. Au lendemain de la première guerre mondiale, et plus encore depuis la crise des années trente, le nombre de châteaux occupés par des particuliers a

⁹ *High Life de Belgique*, 1912, pp. 324-334: Liste des personnes qui adhèrent à la suppression de l'échange des cartes à la rentrée en ville.

¹⁰ LEROY Frédéric, Fêtes et divertissements de la noblesse et de la haute bourgeoisie à Bruxelles. Lieux et rites, in: *Lieux de fête*, Sprimont 1998, pp. 29-39.

¹¹ JANSSENS Paul, Entre ville et campagne, pp. 67-92.

¹² Le *Carnet mondain* publiée (aujourd'hui dans un *Carnet jaune* séparé) les professions exercées par ceux qui en fournissent les données. L'*Etat présent de la noblesse belge* reprend également les activités professionnelles qui lui sont communiquées.

chuté de près de trois mille à environ cinq cents. Ces châteaux étaient habités pour moitié par des familles nobles. A mesure que la vie de château cessait d'incarner le style de vie de la noblesse, plus rien ne s'opposait à l'abandon des campagnes. En ville, de somptueux hôtels particuliers abritaient au dix-neuvième siècle la famille, les invités et le personnel domestique. Depuis, ces belles demeures ont été abandonnées et démolies les unes après les autres. Le quartier Léopold en fait foi.¹³ Aujourd'hui, les nobles vivent de préférence dans une villa spacieuse située dans une commune verdoyante à proximité de la capitale. D'autres se sont installés en ville dans un appartement confortable. Au dix-neuvième siècle, la noblesse boudait villas et appartements, qui avaient encore une forte connotation bourgeoise. La démocratisation de l'habitat a facilité l'établissement de la noblesse en ville ou dans l'agglomération.

Ces quelques suggestions mériteraient d'être explorées de manière plus approfondie. Elles montrent que les modifications intervenues dans le choix du lieu de résidence ne sont pas fortuites. Le regroupement d'une majorité de nobles dans la région bruxelloise n'est pas l'effet du hasard. Il exprime un changement de l'identité nobiliaire. Les contacts en ville impriment leur marque sur le style de vie et les modes de pensée. C'est de ce point de vue que la délocalisation de la noblesse rurale est particulièrement intéressante. Voilà pourquoi nous nous sommes efforcés de départager les nobles disposant ou non d'une résidence secondaire, malgré les carences de la documentation. Dès le début du dix-neuvième siècle, les deux tiers des nobles disposaient d'une résidence en ville. Aujourd'hui, la présence de la noblesse en ville ou dans l'agglomération est plus élevée encore. Bruxelles a largement entamé la part des autres villes belges. Mais le vrai changement est ailleurs. Il s'est opéré dans les campagnes, où de nombreux châteaux ont été désertés. C'est peut-être parce que les rapports ancestraux entre le châtelain et les habitants du lieu, qui renaient une partie de la noblesse à la campagne, se sont dilués.

¹³ LEROY Frédéric, Quand l'aristocratie et la grande bourgeoisie habitaient le quartier Léopold, in: *Revue belge de philologie et d'histoire*, 88, 2010, pp. 519-540.